

COMMUNE D'APPRIEU

ETUDE D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

DOCUMENT PROVISOIRE
PHASE 2



Grenoble, le 27 janvier 2011



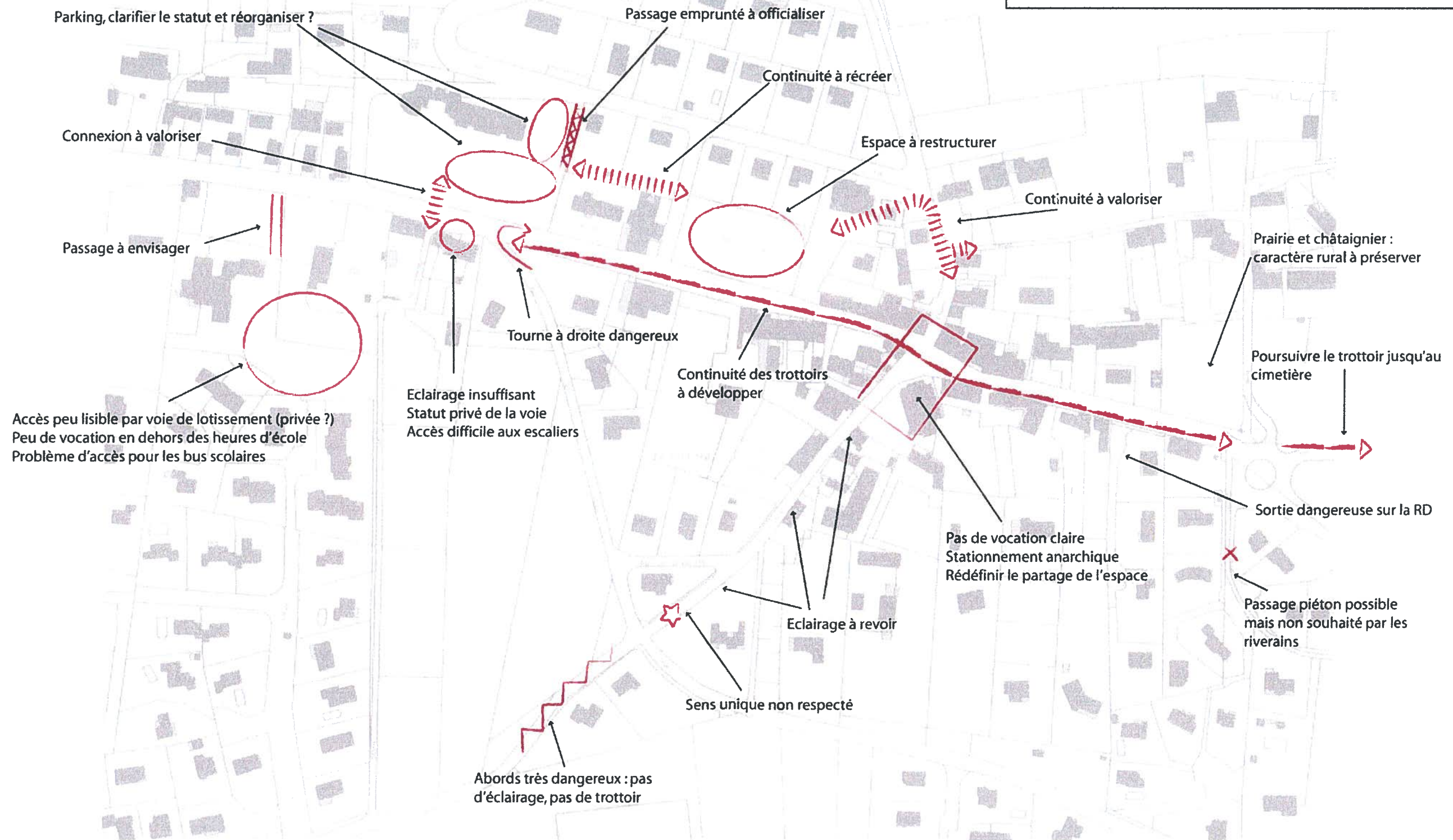
RÉCAPITULATIF DES ENJEUX DÉGAGÉS PAR LES HABITANTS

La Route de Lyon traverse le village d'Apprieu d'Est en Ouest. Elle est l'axe structurant historique qui a déterminé son évolution vers une typologie de village-rue.

La séquence urbaine de la traversée de bourg est variée.

Le périmètre d'intervention démarre entre le rond-point de l'entrée Est se termine au droit de l'école maternelle. Il englobe plusieurs espaces publics dont l'usage n'est pas clairement déterminé.

BILAN PROMENADES DE VILLAGE
samedi 20 novembre 2010



DES ESPACES DE CONVIVIALITÉ À RESTRUCTURER ET À CRÉER

Il s'agit :

- de restructurer les espaces piétons existants pour en améliorer l'accès, la lisibilité et le fonctionnement.
- de créer de nouveaux espaces aux vocations affirmées qui participeront à une valorisation du cœur de village.

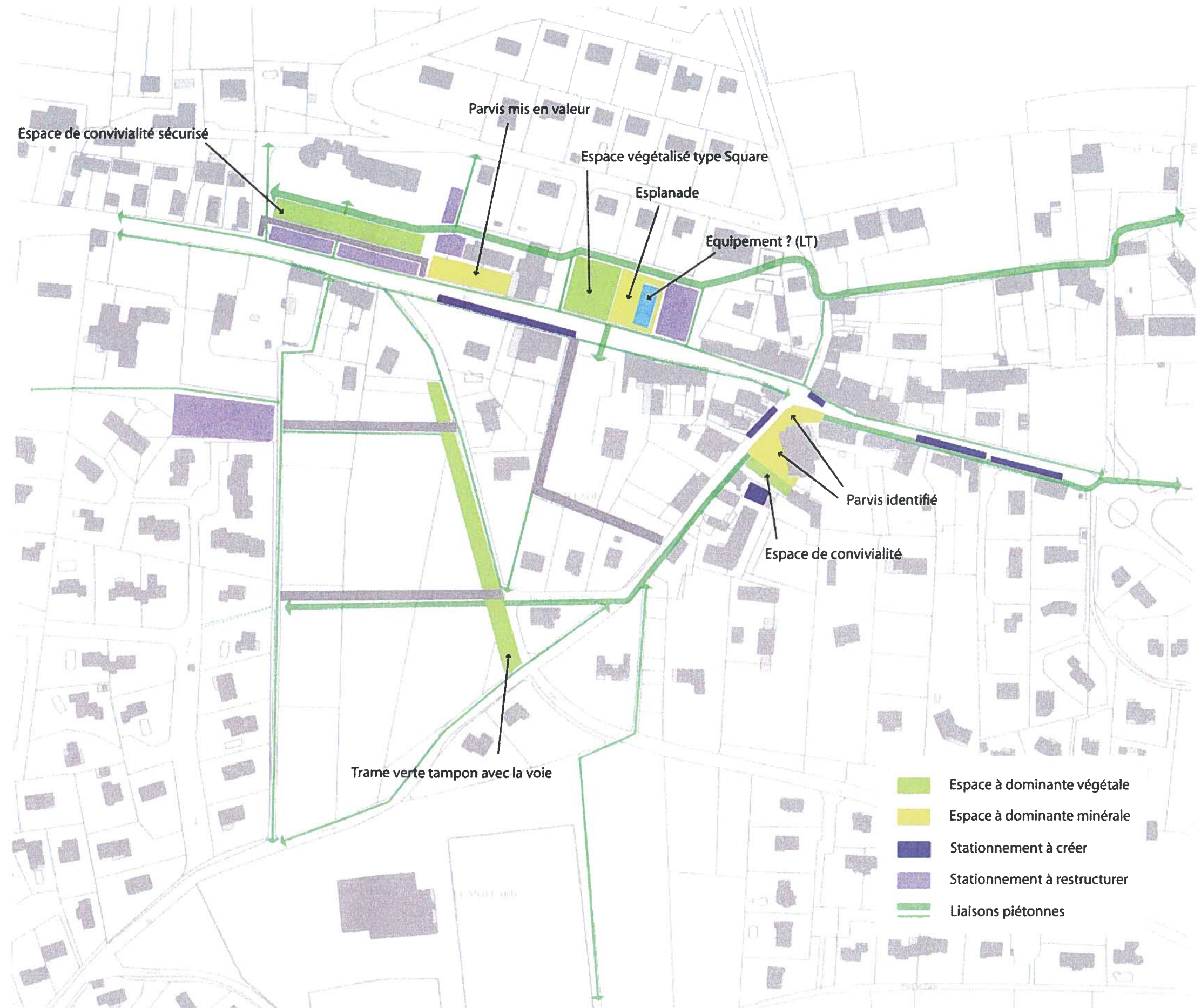
DES ESPACES INTERCONNECTÉS

Le long de la traversée du bourg, il est opportun de ménager des espaces de convivialité interconnectés pour favoriser les déplacements courts à pied ou en vélo.

En effet, un chapelet de petits espaces de qualité permettra de diminuer la perception de la distance entre les différents équipements.

LES ÉLÉMENTS MAJEURS

- Restituer le stationnement devant l'école primaire et recréer un espace convivial à l'écart de la voie
- Mettre en valeur le parvis devant la mairie
- Restructurer la place Buissière en définissant un espace mixte destiné à la détente en réservant une partie au stationnement
- Restructurer la place de l'église en localisant le stationnement et en redonnant la priorité au piéton.



- Espace à dominante végétale
- Espace à dominante minérale
- Stationnement à créer
- Stationnement à restructurer
- Liaisons piétonnes

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Dans une logique de convivialité et de redéfinition du partage de l'espace, il s'agit d'apaiser la circulation automobile sur toute la traversée du bourg.

MODIFICATION DE LA CIRCULATION EXISTANTE

Sur toute la traversée du secteur une zone 30 est préconisée pour permettre la circulation sécurisée des cycles et un dimensionnement de voirie permettant des trottoirs confortables.

Des aménagements connexes seront à prévoir : plateaux de ralentissement, traitement qualitatif des revêtements,... La solution des ralentisseurs ne sera pas privilégiée en raison des nuisances sonores plus prononcées qu'elle peut supposer pour les riverains.

Du fait de la largeur de façade à façade, la portion de la route de Lyon entre la place Buissière et le tabac-presse devient une voie en circulation alternée avec feu.

Un sens unique est mis en place sur la Route de Rivier entre la route de Lyon et la Rue du Tram afin de sécuriser les abords de la voie et de diminuer le trafic dans cette rue très étroite (parfois 6,5m entre les façades).

NOUVELLES VOIES

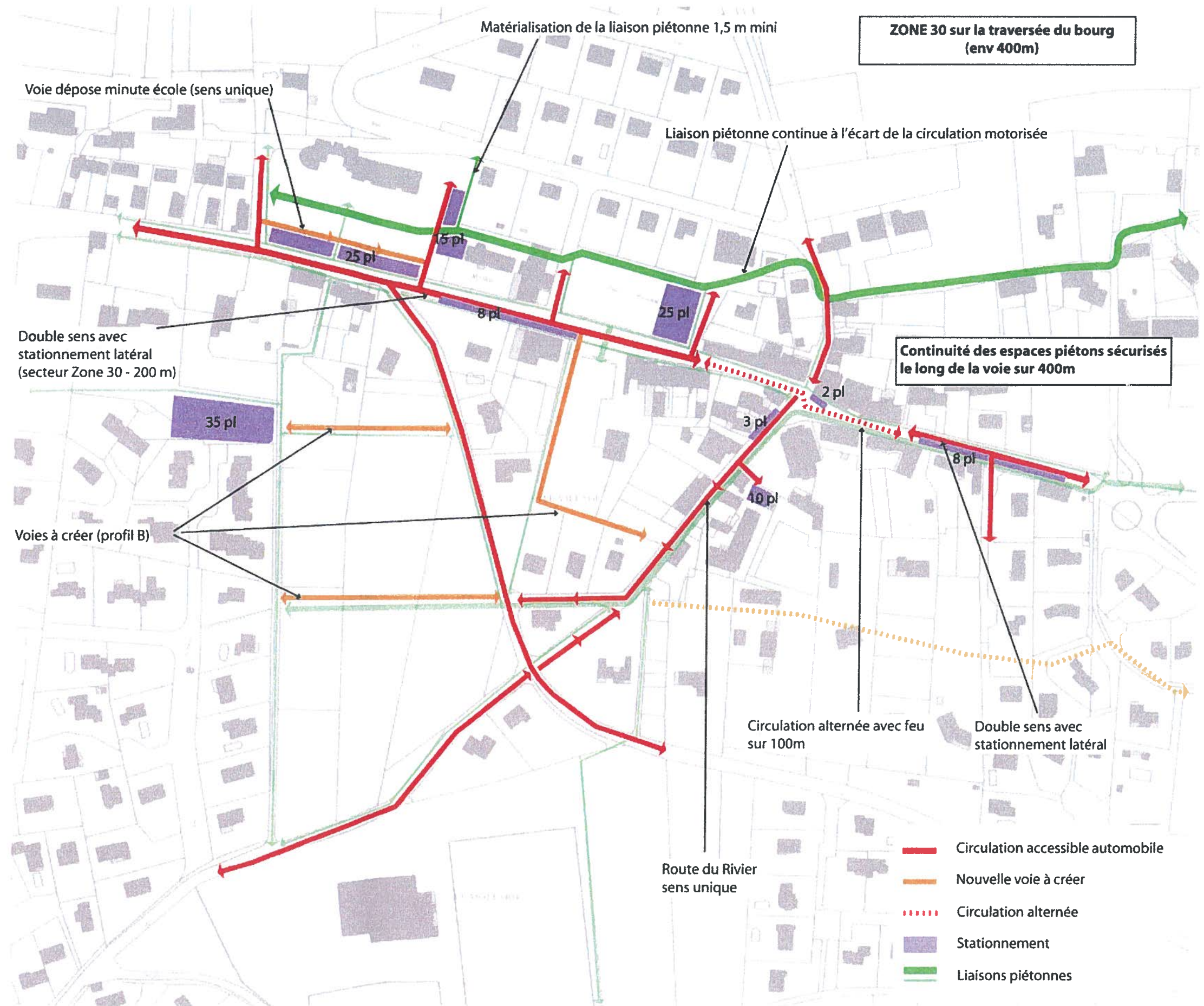
Afin de desservir les futures constructions, de nouvelles voies sont à créer. Ce sont des voies de desserte locale qui n'ont pas vocation à supporter un trafic routier et leur profil est établi en ce sens.

Toutes les voies nouvelles disposeront de trottoirs permettant le croisement des PMR.

Dans tous les cas, le fonctionnement en impasse n'est pas privilégié, afin de limiter les risques d'enclavement déjà très présents sur la commune.

NB : Sur les parcelles de la rue du Tram, une amorce de voie est destinée à être prolongée en connexion avec le lotissement à l'Ouest. Le phasage sera important.

Une voie de dépôt minute est envisagée devant l'école primaire pour fluidifier le fonctionnement lors des entrées et sorties d'enfants.



CIRCULATION - STATIONNEMENT

LES POINTS FORTS

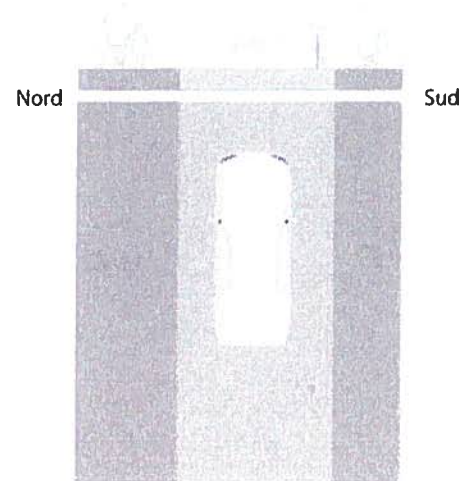
- Redéfinir la largeur de la voirie pour créer un phénomène d'étranglement, tout en maintenant les capacités d'entretien spécifique (dénéigement...)
- Mettre en place une zone de partage de l'espace pour permettre la circulation sécurisée des cycles (zone 30 et aménagements connexes : plateaux de ralentissement, traitement qualitatif des revêtements,...).
- Bien signifier que les véhicules motorisés ne sont pas prioritaires à travers des aménagements qualitatifs plus urbains (et moins routiers)
- Mettre en place un sens alterné dans le secteur le plus étroit (alentours de la place de l'église)
- Redéfinir les parcours automobiles avec un sens unique sur la route du Rivier entre la rue du Tram et la place de l'église.
- Intégrer un stationnement identifié pour éviter le stationnement sauvage

LES ÉLÉMENTS MAJEURS

- Restructurer le stationnement devant l'école primaire et recréer un espace convivial à l'écart de la voie
- Mettre en valeur le parvis devant la mairie
- Restructurer la place Buissière en définissant un espace mixte destiné à la détente en réservant une partie au stationnement
- Restructurer la place de l'église en localisant le stationnement et en redonnant la priorité au piéton.

PROFIL A : CIRCULATION ALTERNÉE
En cohabitation avec les cycles qui suivent le même principe

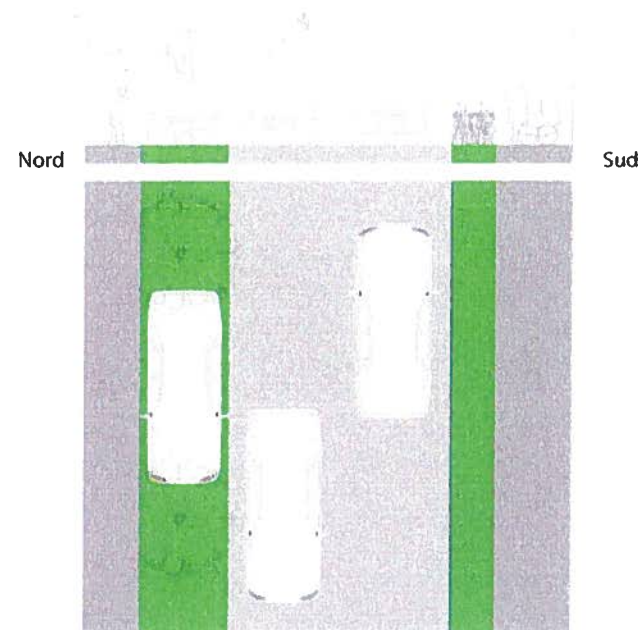
Emprise mini 7,30 m
Voie 3,5m max



PROFIL B : CIRCULATION DOUBLE SENS ET STATIONNEMENT

LATÉRAL

Emprise mini 11 m
Voie 5m max



EXEMPLE DE REDÉFINITION DU PARTAGE DE L'ESPACE

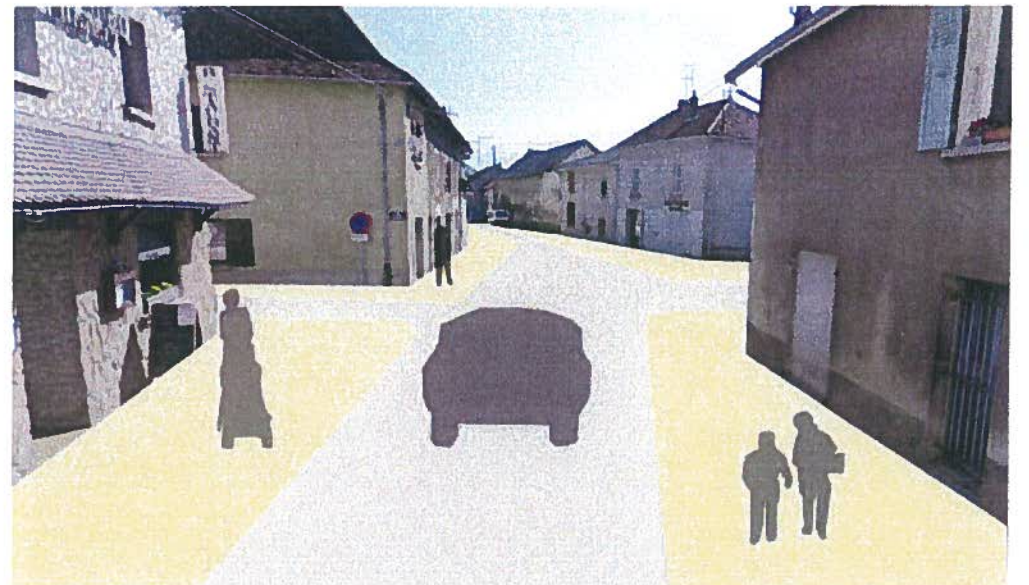
Entrée Ouest, remaniement du stationnement de l'école et redéfinition d'un plateau piéton



Mise en place d'un parvis devant l'église et passage en sens unique de la voie



Continuité des trottoirs avec sens alterné automobile



LIAISONS PIÉTONNES

Le parti pris consiste à redonner une place conséquente aux piétons. Pour faciliter l'accès aux différents espaces et équipements stratégiques, l'ensemble du profil de la voie doit être revu.

UNE CONTINUITÉ DES ESPACES PIÉTONS ENTRE LES ÉQUIPEMENTS

Un double maillage de circulations piétonnes continues est prévu :

- le long des voies automobiles
- à l'écart de la voirie pour des circulations totalement sécurisées

L'ensemble des voies requalifiées ou créées doit proposer un espace de circulation piéton. La largeur minimale des trottoirs ne devra pas être inférieure à 1,25m.

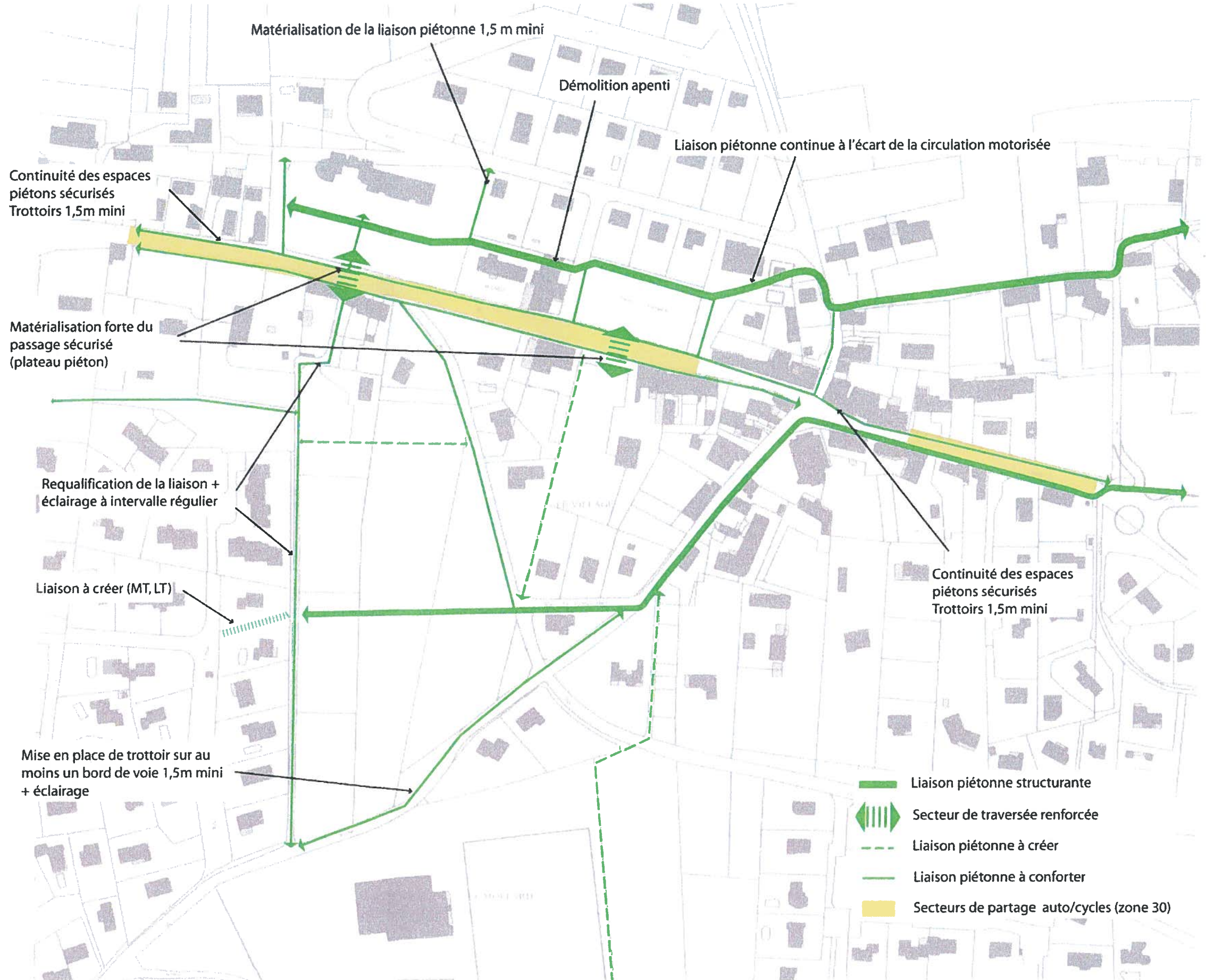
Plusieurs cheminements exclusivement piétons sont à matérialiser et à mettre en valeur par un éclairage adéquat.

DES DÉPLACEMENTS CYCLES RENDUS POSSIBLES

Du fait de la largeur disponible, il est impossible de matérialiser deux bandes cyclables le long de la voie. Toutefois, la mise en place d'une zone 30 et d'aménagement adaptés permettra de sécuriser les déplacements en vélo dans la traversée de centre-bourg.

LES ÉLÉMENTS MAJEURS

- Assurer la continuité des trottoirs (au minimum) sur tout le profil de la voie
- Proposer un espace piéton confortable permettant le croisement des piétons et des poussettes (1,8 m) dans la mesure du possible. avec un minimum de 1,5 m.
- Marquer les connexions Nord/Sud majeures par des plateaux piétons pour favoriser le ralentissement des véhicules motorisés.
- Sécuriser la limite avec la voirie dans les endroits clés (par une ligne de plantations par exemple)



ZOOM SUR...

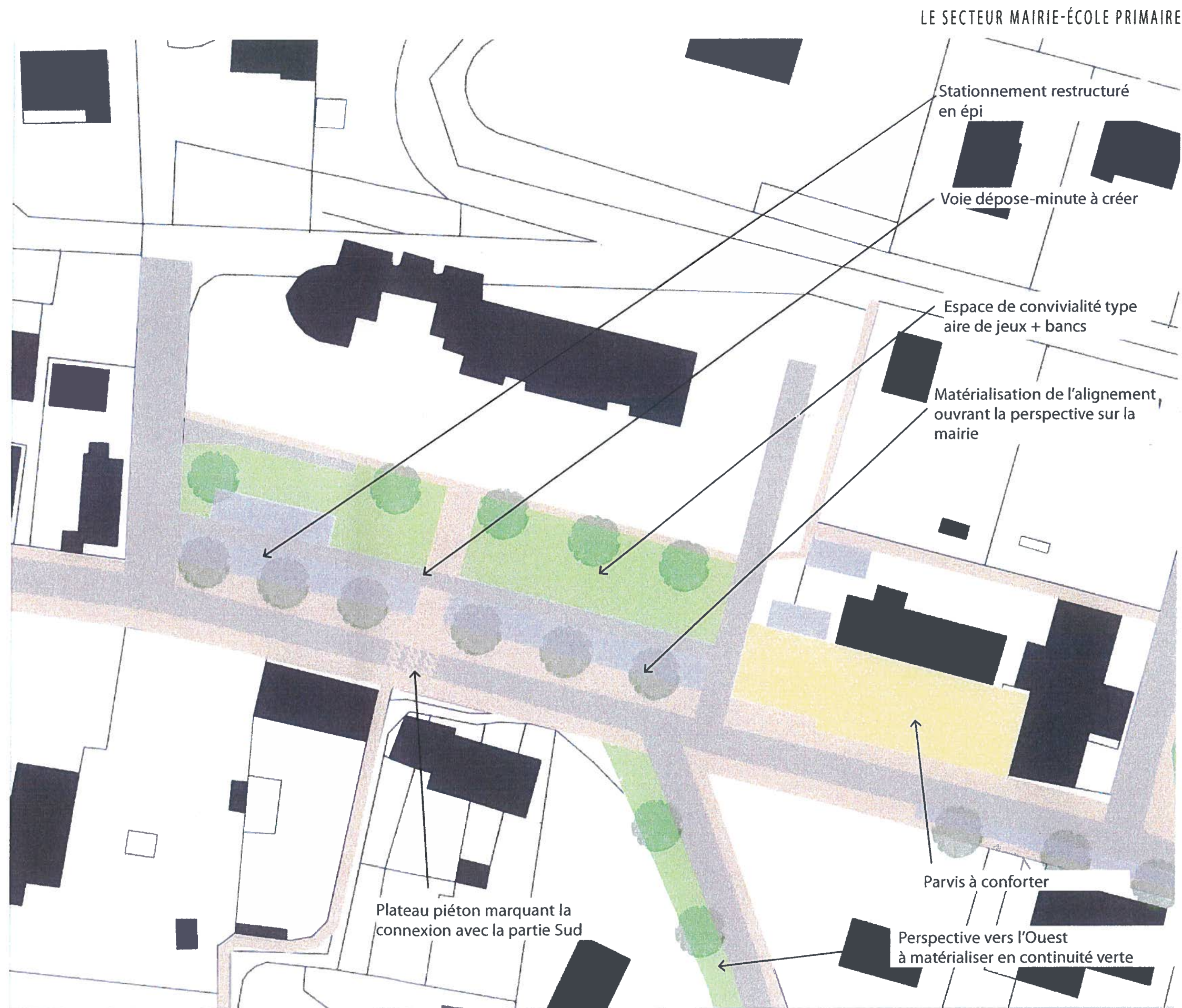
L'ÉCOLE ET LE PARVIS DE LA MAIRIE

L'espace devant l'école primaire publique est le premier espace public que l'on rencontre depuis l'Ouest. Il a fait l'objet d'un réaménagement il y a quelques années, mais le fonctionnement des circulations du parking est à revoir.

Il offre un espace plutôt ouvert, qui manque de structure et de lisibilité, accentué par la linéarité et la longueur de l'école primaire. La perspective donnée sur la mairie est flottante. La mairie semble « posée » au bord de la voie sans réelle transition et manque de mise en valeur.

LES ÉLÉMENTS CLÉS

- Repenser la circulation liée au stationnement et identifier les destinations des places (stationnement réservé, temporaire, minute...) en créant une voie de desserte pour éviter le phénomène d'impasse.
- Marquer l'encadrement et la perspective de la mairie depuis l'entrée Ouest par un renforcement de l'alignement végétal existant.
- Créer un espace de convivialité en retrait de la voie permettant d'accueillir les parents et les enfants à la sortie de l'école dans une ambiance sécurisée.



ZOOM SUR...

DES ACCÈS PAR LE NORD PRIVILÉGIÉS

La place Buisnière est un espace libre majeur dans le centre-village. Le stationnement est aujourd'hui sa seule vocation identifiée. De plus, l'espace qui lui est attribué semble surdimensionné compte tenu des vocations que souhaite lui donner la municipalité.

Il s'agit de maintenir la vocation de parking sur une partie identifiée de l'espace et de retravailler la relation espace minéral/espace végétal à travers un square et une esplanade.

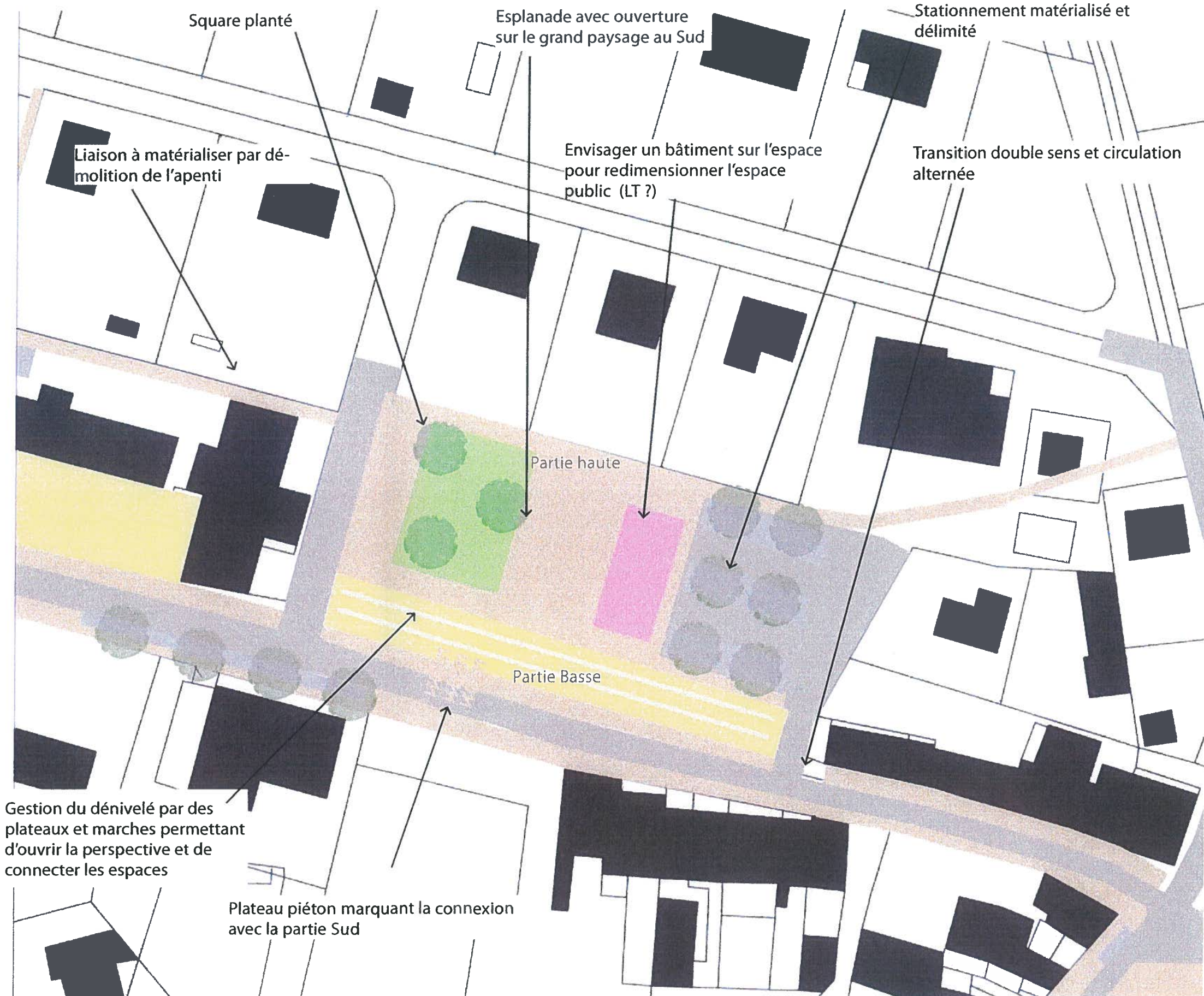
Le futur lien à créer entre la place Buisnière et la parcelle Plotari pourra être matérialisée par un traitement progressif du dénivelé entre une partie haute «protégée» et une partie basse «connectée» à la voie par un aménagement de paliers et rampes.

Du fait de la proportion de la place dans le tissu urbain (assez lâche) et la création de nouveaux espaces de convivialité à d'autres endroits dans le bourg, la construction d'un bâtiment (équipement public de façon privilégiée ou selon les besoins à destination des plus jeunes ou des seniors) pourrait être à envisager pour redonner une dimension plus cohérente à la place.

LES ÉLÉMENTS CLÉS

- Maintenir un espace de stationnement et l'espace tri sur une partie bien identifiée de la place
- Créer un espace végétalisé de type square en relation avec une esplanade permettant la vue sur le grand paysage.
- Mettre en place un escalier ouvert pour atténuer le dénivelé entre la place et la voie.

Sur cet espace, le projet restera à affiner en fonction de la nature et de l'opportunité de l'équipement potentiel. Les vocations sont à maintenir, mais leur agencement et leur répartition devra faire l'objet d'une étude plus précise, en accord avec les souhaits des élus.



CT : Court Terme MT : Moyen terme LT : Long Terme

ZOOM SUR...

LA PLACE DE L'ÉGLISE

Le secteur de la place de l'église est le passage le plus étroit et le plus dangereux.

Le passage en circulation alternée sur 1 voie sur une portion du tracé de la voie permettra de retrouver des espaces piétons dans le secteur.

Un parvis pourra être aménagé devant l'église afin créer un espace tampon entre la voie et l'entrée de l'édifice.

Deux places de stationnement seront à intégrer dans le nouveau profil de la route de Lyon afin de favoriser l'accès à la boulangerie et aux commerces attenants.

La place de l'église nécessite une restructuration et une redéfinition de ses vocations. Le stationnement doit être cantonné à un espace réservé et la majorité de la surface doit être dédiée aux piétons.

Il s'agit de créer un espace de convivialité intégrant un parvis permettant d'assister aux cérémonies autour du monument aux morts (en l'état ou sous une nouvelle forme) et de maintenir une perspective et un espace sans véhicule autour de l'édifice. Un espace d'agrément planté pourra constituer une zone tampon (alignement d'arbres par exemple) avec le stationnement prévu aux abords de la Poste. Un sanitaire public devra aussi être mis à disposition.

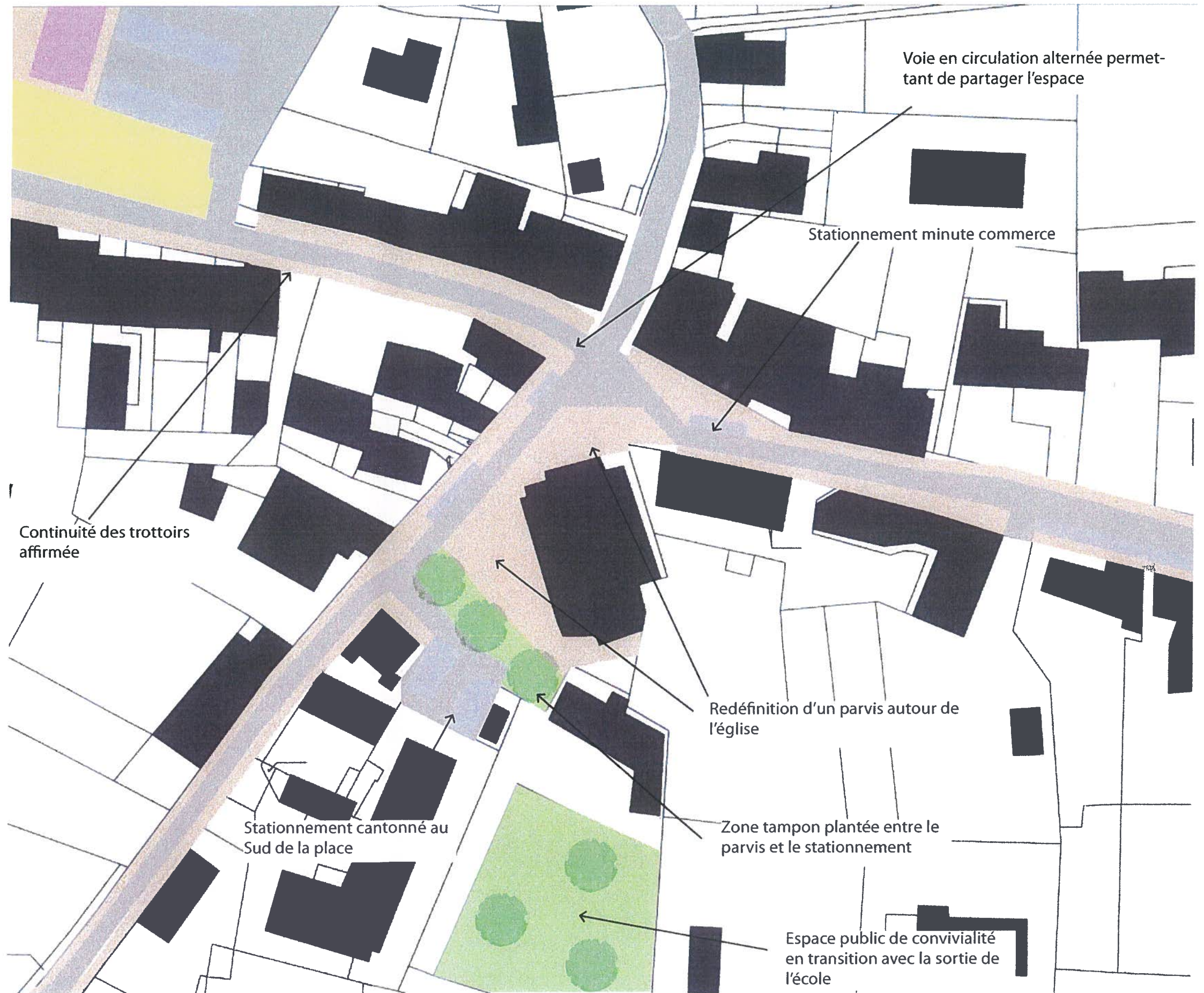
LES ÉLÉMENTS CLÉS

- Retrouver des espaces de circulation confortable pour les piétons et ralentir le trafic de véhicules motorisés en définissant une circulation alternée avec feu sur 1 voie (100m)

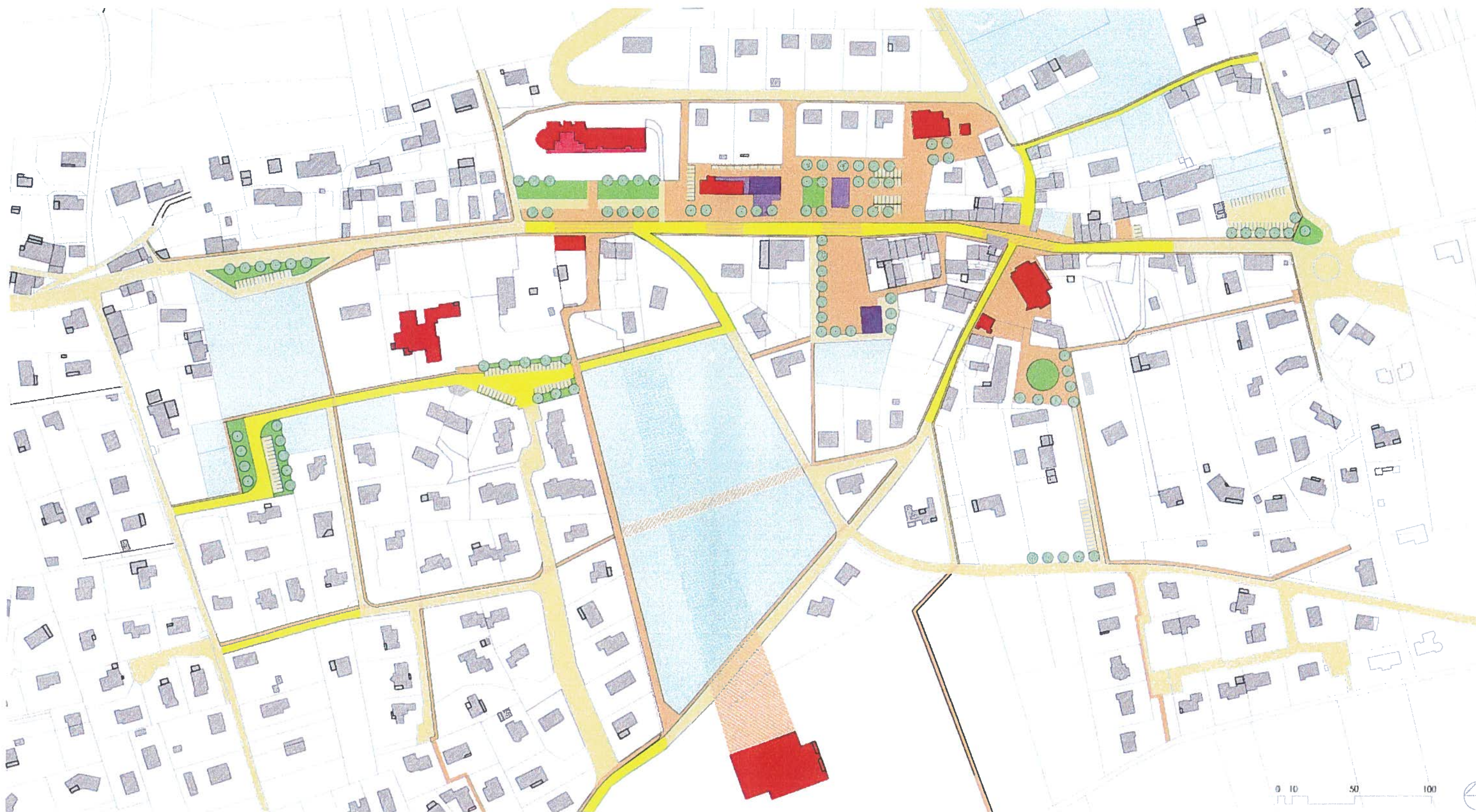
- Redéfinir un parvis autour de l'église intégrant un espace sécurisé côté voirie et un espace de convivialité sur la place.

- Intégrer 2 places de stationnement minute en bordure de voie destinées à la boulangerie.

- Remodeler le stationnement sur tout le secteur en intégrant du stationnement destiné à la Poste et aux différents commerces, aux usagers de l'église et pour les cérémonies.



PLAN GENERAL DES INTERVENTIONS «INTENTIONS»



CIRCULATIONS	BATIMENTS PUBLICS	SECTEURS A URBANISER	ESPACES VEGETALISES	LIAISONS PRECONISEES
piéton, espace public	existant	Parcelle privative	collectif	piétonnes
voirie	extension		jardin privatif	visuelle entre bâtiments publics
desserte et stationnement	à créer			